

CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 4 MARS 2026 LISTE DES DELIBERATIONS

L'An DEUX MILLE VINGT SIX, le 4 mars à 18h00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE dûment convoqué, s'est réuni à CADILLAC-SUR-GARONNE sous la présidence de Monsieur Jocelyn DORÉ, Président.

Date de convocation : Jeudi 26 Février 2026

Présents : Catherine BERTIN, Daniel BOUCHET, Christiane CAZIMAJOU, Didier CAZIMAJOU, Dominique CLAVIER, Bernard DANAY, François DAURAT, Jean-Marc DEPUYDT, Jocelyn DORÉ (à partir du point 7), Mylène DOREAU, Laurence DUCOS, Berdanette CARDON, Laëtitia FAUBET, Thomas FILLIATRE, Maryse FORTINON, Jérôme GAUTHIER, Pierre LAHITEAU, Julien LE TACON, Jean-Bernard PAPIN, Frédéric PEDURAND, Denis PERNIN, Maguy PEYRONNIN, Sylvie PORTA, Alain QUEYRENS, Audrey RAYNAL, Denis REYNE, Françoise SABATIER QUEYREL, Jean-Patrick SOULÉ, Aline TEYCHENEY, Catherine ZAUSA.

Absents : Jocelyn DORÉ (jusqu'au point 6), Bernard DRÉAU (à partir du point 7 pouvoir Jocelyn DORÉ), Patrick EXPERT (Suppléé Bernadette CARDON), Katell EYHRATZ, Michel GARAT (Pouvoir Laurence DUCOS), Alain GIROIRE, Vincent JOINEAU (Pouvoir Audrey RAYNAL), Michel LATAPY, Corinne LAULAN (Pouvoir Daniel BOUCHET), André MASSIEU, Bernard MATEILLE (Pouvoir Jean-Marc DEPUYDT), Valérie MENERET (Pouvoir Jean-Patrick SOULÉ), Patricia PEIGNEY (Pouvoir Frédéric PEDURAND), Jean Marc PELLETANT, Jean-Claude PEREZ.

Secrétaire de séance : Jean-Patrick SOULÉ

N°	DELIBERATION	VOTE
1	<p>D2026-016 : BUDGET PRINCIPAL 660 00 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la régularité du compte financier unique 2025 du budget principal 66000</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte financier unique du budget principal 66000 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
2	<p>D2026-017 : BUDGET ANNEXE GEMAPI : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la régularité du compte financier unique 2025 du budget annexe GEMAPI 660 19</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte financier unique du budget annexe GEMAPI 66019 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
3	<p>D2026-018 : BUDGET ANNEXE SPANC : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la régularité du compte financier unique 2025 du budget annexe SPANC 66025</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte financier unique du budget annexe SPANC 66025 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

4	<p>D2026-019 : BUDGET ANNEXE PONTONS : APPROBATION D COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la régularité du compte financier unique 2025 du budget annexe PONTONS 66053</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte financier unique du budget annexe PONTONS 66053 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
5	<p>D2026-020 : BUDGET ANNEXE COUDANNES SUD : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la régularité du compte financier unique 2025 du budget annexe COUDANNES SUD 66071</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte financier unique du budget annexe COUDANNES SUD 66071 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ
6	<p>D2026-021 : BUDGET ANNEXE COUDANNES 2 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>CONSTATE la régularité du compte financier unique 2025 du budget annexe COUDANNES 2 66072</p> <p>RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,</p> <p>ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.</p> <p>APPROUVE le compte financier unique du budget annexe COUDANNES 2 66072 tel que présenté et annexé à la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ

D2026-022 : BUDGET PRINCIPAL AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget principal 66000 comme suit :

66000 BUDGET PRINCIPAL - 2025	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	17 093 247,69	18 805 240,75	1 711 993,06
INVESTISSEMENT	2 731 378,13	2 319 121,21	- 412 256,92
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	19 824 625,82	21 124 361,96	1 299 736,14
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)		7 878 037,46	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)	543 069,41		
RESULTAT DE CLOTURE	20 367 695,23	29 002 399,42	8 634 704,19
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	58 178,00	150 103,70	91 925,70
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	17 093 247,69	26 683 278,21	9 590 030,52
INVESTISSEMENT	3 332 625,54	2 469 224,91	- 863 400,63
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	20 425 873,23	29 152 503,12	8 726 629,89

7

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2025	1 711 993,06 €
résultat reporté de l'exercice 2024	7 878 037,46 €
résultat comptable cumulé	9 590 030,52 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2025	- 412 256,92 €
résultat reporté de l'exercice 2024	- 543 069,41 €
résultat comptable cumulé	- 955 326,33 €
TOTAL GENERAL	8 634 704,19 €
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025	- 58 178,00 €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025	150 103,70 €
solde des restes à réaliser 2025	91 925,70 €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	863 400,63 €
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget 2026	8 726 629,89 €
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2026	- 955 326,33 €

UNANIMITÉ

D2026-023 : BUDGET ANNEXE GEMAPI - AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66019 GEMAPI comme suit :

660 19 GEMAPI - 2025	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	191 127,50	275 202,57	84 075,07
INVESTISSEMENT	119 309,73	162 936,89	43 627,16
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	310 437,23	438 139,46	127 702,23
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)		80 555,76	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)	21 339,34		59 216,42
RESULTAT DE CLOTURE	331 776,57	518 695,22	186 918,65
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	33 977,88	-	33 977,88
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	191 127,50	355 758,33	164 630,83
INVESTISSEMENT	174 626,95	162 936,89	- 11 690,06
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	365 754,45	518 695,22	152 940,77

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2025	84 075,07 €
résultat reporté de l'exercice 2024	80 555,76 €
résultat comptable cumulé	164 630,83 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2025	43 627,16 €
résultat reporté de l'exercice 2024	- 21 339,34 €
résultat comptable cumulé	22 287,82 €
TOTAL GENERAL	186 918,65 €
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025	- 33 977,88 €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €
solde des restes à réaliser 2025	- 33 977,88 €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalis	11 690,06 €
excédent reporté à la section de fonctionnement R002 du budget	152 940,77 €
Déficit reporté à la section d'investissement D001 du budget 2024	22 287,82 €

8

UNANIMITÉ

D2026-024 : BUDGET ANNEXE SPANC – AFFECTATION DE RESULTATS 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66025 SPANC comme suit :

660 25 SPANC - 2025	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	116 555,66	70 983,01	- 45 572,65
INVESTISSEMENT	-	-	-
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	116 555,66	70 983,01	- 45 572,65
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)		130 965,75	130 965,75
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)		1 279,72	1 279,72
RESULTAT DE CLOTURE	116 555,66	203 228,48	86 672,82
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	-		-
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	116 555,66	201 948,76	85 393,10
INVESTISSEMENT	-	1 279,72	1 279,72
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	116 555,66	203 228,48	86 672,82

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2025	- 45 572,65 €
résultat reporté de l'exercice 2024	130 965,75 €
résultat comptable cumulé	85 393,10 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2025	- €
résultat reporté de l'exercice 2024	1 279,72 €
résultat comptable cumulé	1 279,72 €
TOTAL GENERAL	86 672,82 €
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €
solde des restes à réaliser 2025	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2026	85 393,10 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2026	1 279,72 €

9

UNANIMITÉ

D2026-025 : BUDGET ANNEXE PONTONS – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66053 PONTONS comme suit :

66053 pontons - 2025	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	42 110,24	46 043,58	3 933,34
INVESTISSEMENT	-	1 398,00	1 398,00
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	42 110,24	47 441,58	5 331,34
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)		185 498,40	185 498,40
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)		2 810,70	2 810,70
RESULTAT DE CLOTURE	42 110,24	235 750,68	193 640,44
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	-	-	-
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	42 110,24	231 541,98	189 431,74
INVESTISSEMENT	-	4 208,70	4 208,70
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	42 110,24	235 750,68	193 640,44

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2025	3 933,34 €
résultat reporté de l'exercice 2024	185 498,40 €
résultat comptable cumulé	189 431,74 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2025	1 398,00 €
résultat reporté de l'exercice 2024	2 810,70 €
résultat comptable cumulé	4 208,70 €
TOTAL GENERAL	193 640,44 €
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €
solde des restes à réaliser 2025	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2026	189 431,74 €
Excédent reporté à la section d'investissement du budget 2026	4 208,70 €

10

UNANIMITÉ

D2026-026 : BUDGET ANNEXE COUDANNES SUD – AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66071 COUDANNES SUD comme suit :

66071 ZAE COUDANNES SUD - 2025	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
FONCTIONNEMENT	17 102,38	48 604,48	31 502,10
INVESTISSEMENT	48 604,48	-	- 48 604,48
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	65 706,86	48 604,48	- 17 102,38
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)		30 284,72	
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)	2 088,00		
RESULTAT DE CLOTURE	67 794,86	78 889,20	11 094,34
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026			-
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES	
FONCTIONNEMENT	17 102,38	78 889,20	61 786,82
INVESTISSEMENT	50 692,48	-	- 50 692,48
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	67 794,86	78 889,20	11 094,34

11

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
résultat de la section de fonctionnement de 2025	31 502,10 €
résultat reporté de l'exercice 2024	30 284,72 €
résultat comptable cumulé	61 786,82 €
Besoin réel de financement de la section d'investissement	
résultat de la section d'investissement 2025	- 48 604,48 €
résultat reporté de l'exercice 2024	- 2 088,00 €
résultat comptable cumulé	- 50 692,48 €
TOTAL GENERAL	11 094,34 €
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €
solde des restes à réaliser 2025	- €
Affectation des résultats	
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2026	61 786,82 €
déficit reporté à la section d'investissement du budget 2026	- 50 692,48 €

UNANIMITÉ

12	<p>D2026-027 : BUDGET ANNEXE COUDANNES 2 – AFFECTATION DE RESULTATS 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>DECIDE de procéder à l'affectation du résultat du budget annexe 66072 COUDANNES 2 comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="317 232 1267 580"> <thead> <tr> <th>66072 ZAE COUDANNES 2- 2025</th> <th>DEPENSES</th> <th>RECETTES</th> <th>RESULTAT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>FONCTIONNEMENT</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr><td>INVESTISSEMENT</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr><td>TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr><td>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)</td><td></td><td></td><td>-</td></tr> <tr><td>RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)</td><td>115 177,54</td><td></td><td></td></tr> <tr><td>RESULTAT DE CLOTURE</td><td>115 177,54</td><td>-</td><td>- 115 177,54</td></tr> <tr><td>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026</td><td></td><td></td><td>-</td></tr> <tr><td>RESULTAT CUMULE</td><td>DEPENSES</td><td>RECETTES</td><td></td></tr> <tr><td>FONCTIONNEMENT</td><td>-</td><td>-</td><td>-</td></tr> <tr><td>INVESTISSEMENT</td><td>115 177,54</td><td>-</td><td>- 115 177,54</td></tr> <tr><td>TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025</td><td>115 177,54</td><td>-</td><td>- 115 177,54</td></tr> </tbody> </table> <table border="1" data-bbox="317 618 1267 1323"> <tbody> <tr><td>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</td><td>0</td></tr> <tr><td>résultat de la section de fonctionnement de 2025</td><td>- €</td></tr> <tr><td>résultat reporté de l'exercice 2024</td><td>- €</td></tr> <tr><td>résultat comptable cumulé</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Besoin réel de financement de la section d'investissement</td><td></td></tr> <tr><td>résultat de la section d'investissement 2025</td><td>- €</td></tr> <tr><td>résultat reporté de l'exercice 2024</td><td>- 115 177,54 €</td></tr> <tr><td>résultat comptable cumulé</td><td>- 115 177,54 €</td></tr> <tr><td>TOTAL GENERAL</td><td>- 115 177,54 €</td></tr> <tr><td>dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025</td><td>- €</td></tr> <tr><td>recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025</td><td>- €</td></tr> <tr><td>solde des restes à réaliser 2025</td><td>- €</td></tr> <tr><td>Affectation des résultats</td><td></td></tr> <tr><td>affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés</td><td>- €</td></tr> <tr><td>excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2026</td><td>- €</td></tr> <tr><td>déficit reporté à la section d'investissement du budget 2026</td><td>- 115 177,54 €</td></tr> </tbody> </table>	66072 ZAE COUDANNES 2- 2025	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT	FONCTIONNEMENT	-	-	-	INVESTISSEMENT	-	-	-	TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	-	-	-	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)			-	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)	115 177,54			RESULTAT DE CLOTURE	115 177,54	-	- 115 177,54	RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026			-	RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES		FONCTIONNEMENT	-	-	-	INVESTISSEMENT	115 177,54	-	- 115 177,54	TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	115 177,54	-	- 115 177,54	Résultat de la section de fonctionnement à affecter	0	résultat de la section de fonctionnement de 2025	- €	résultat reporté de l'exercice 2024	- €	résultat comptable cumulé	- €	Besoin réel de financement de la section d'investissement		résultat de la section d'investissement 2025	- €	résultat reporté de l'exercice 2024	- 115 177,54 €	résultat comptable cumulé	- 115 177,54 €	TOTAL GENERAL	- 115 177,54 €	dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €	recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €	solde des restes à réaliser 2025	- €	Affectation des résultats		affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €	excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2026	- €	déficit reporté à la section d'investissement du budget 2026	- 115 177,54 €	UNANIMITÉ
66072 ZAE COUDANNES 2- 2025	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT																																																																															
FONCTIONNEMENT	-	-	-																																																																															
INVESTISSEMENT	-	-	-																																																																															
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	-	-	-																																																																															
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE FONCTIONNEMENT -1 (2024)			-																																																																															
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE INVESTISSEMENT N-1 (2024)	115 177,54																																																																																	
RESULTAT DE CLOTURE	115 177,54	-	- 115 177,54																																																																															
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026			-																																																																															
RESULTAT CUMULE	DEPENSES	RECETTES																																																																																
FONCTIONNEMENT	-	-	-																																																																															
INVESTISSEMENT	115 177,54	-	- 115 177,54																																																																															
TOTAL EXECUTION BUDGETAIRE 2025	115 177,54	-	- 115 177,54																																																																															
Résultat de la section de fonctionnement à affecter	0																																																																																	
résultat de la section de fonctionnement de 2025	- €																																																																																	
résultat reporté de l'exercice 2024	- €																																																																																	
résultat comptable cumulé	- €																																																																																	
Besoin réel de financement de la section d'investissement																																																																																		
résultat de la section d'investissement 2025	- €																																																																																	
résultat reporté de l'exercice 2024	- 115 177,54 €																																																																																	
résultat comptable cumulé	- 115 177,54 €																																																																																	
TOTAL GENERAL	- 115 177,54 €																																																																																	
dépenses d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €																																																																																	
recettes d'investissement engagées non mandatées en 2025	- €																																																																																	
solde des restes à réaliser 2025	- €																																																																																	
Affectation des résultats																																																																																		
affectation à l'article 1068 - excédent de fonctionnement capitalisés	- €																																																																																	
excédent reporté à la section de fonctionnement du budget 2026	- €																																																																																	
déficit reporté à la section d'investissement du budget 2026	- 115 177,54 €																																																																																	
13	<p>D2026-028 : RAPPORT SUR L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES POUR L'ANNEE 2025</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>PREND ACTE de la présentation du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2025</p> <p>APPROUVE le rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes joint en annexe de la présente délibération.</p>	UNANIMITÉ																																																																																
14	<p>D2026-029 : BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget PRINCIPAL 660 00 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	UNANIMITÉ																																																																																
15	<p>D2026-030 : BUDGET ANNEXE GEMAPI – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget GEMAPI 660 19 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 0</p> <p>Abstention : 2 Laurence DUCOS Michel GARAT</p>																																																																																

16	<p>D2026-031 : BUDGET ANNEXE SPANC – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget SPANC 660 25 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 34 Contre : 0</p> <p>Abstention : 3 Michel GARAT Frédéric PEDURAND Patricia PEIGNEY</p>
17	<p>D2026-032 : BUDGET ANNEXE PONTONS – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget PONTONS 660 53 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
18	<p>D2026-033 : BUDGET ANNEXE PONTONS – TRANSFERT DES IMMOBILISATIONS SUR LE BUDGET ANNEXE PONTONS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le transfert des immobilisations de la liste annexée sur le budget 66053 PONTONS ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
19	<p>D2026-034 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES SUD – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget annexe 660 71 ZA COUDANNES Sud tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
20	<p>D2026-035 : BUDGET ANNEXE ZAE COUDANNES 2 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les propositions budgétaires exposées ;</p> <p>APPROUVE le budget annexe 660 72 ZA COUDANNES 2 tel qu'il a été présenté ;</p> <p>CHARGE Monsieur le Président de son exécution.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>
21	<p>D2026-036 : VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>FIXE les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 36 Contre : 0</p> <p>Abstention : 1 Bernadette CARDON</p>
22	<p>D2026-037 : FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la fixation du produit de la taxe GEMAPI à 260 000 euros ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à notifier cette décision aux services préfectoraux.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 0</p> <p>Abstention : 2 Laurence DUCOS Michel GARAT</p>
23	<p>D2026-038 : VOTE DU TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2026</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>FIXE le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 35 Contre : 1 Denis PERNIN</p> <p>Abstention : 1 Christiane CAZIMAJOU</p>

24	D2026-039: ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION DU GYMNASE INTERCOMMUNAL SITUÉ A CADILLAC-SUR-GARONNE	<p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p style="text-align: center;">Pour : 35 Contre : 0</p> <p style="text-align: center;">Abstention : 2 Maryse FORTINON Valérie MENERET</p>		
	ATTRIBUE les marchés de travaux comme suivant :			
	LOT		OFFRES PROPOSEES	MONTANTS HT
	Lot n°01 : DESAMIANTAGE		IEB	43 246,00
	Lot n°02 : DEMOLITION VRD GROS OEUVRE		BATISOL	480 000,00
	Lot n°03 : CHARPENTE METALLIQUE dont Dépose existant		FUSION CONSTRUCTION	84 851,26
	Lot n°04 : CHARPENTE OSSATURE BOIS BARDAGE EXT		TCB	61 696,00
	Lot n°05 : COUVERTURE PANNEAUX SANDWICHES BARDAGE EXT - POLYCARBONATE DIV		FUSION CONSTRUCTION	324 959,00
	Lot n°06 : COUVERTURE TUILES ZINGUERIE DIVERS		TCB	21 594,13
	Lot n°07 : MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM		METALLERIE BERGERACOISE	19 745,00
	Lot n°08 : PLATERIE ISOLATION FAUX PLAFONDS		S2PS	71 991,89
	Lot n°09 : SOL SPORTIF sur existant et extension SOL SOUPLE CARRELAGE		SOLS PRESTIGE	121 000,00
	Lot n°10 : MENUISERIES INTERIEURES BOIS AGENCEMENT		MENUISERIES BARSE	28 802,86
	Lot n°11 : ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES		SASU BOSCHET	68 770,21
	Lot n°12 : CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRES		SERSET	169 802,70
	Lot n°13 : PEINTURE SIGNALETIQUE NETTOYAGE		CABANNES	30 757,04
	Lot n°14 : AMENAGEMENT MENUISE BOIS TIR A L'ARC		L'ATELIER DE GABRIEL	29 607,18
Lot n°15 : EQUIPEMENTS GENERAUX SPORTS ET VESTIAIRES	SONESDI	63 366,65		
Lot n°16 : PHOTOVOLTAIQUES	ALTEC	21 655,31		
TOTAL		1 641 845,23		
26	D2026-040 : ADHESION DE LA CDC DU BAZADAIS AU SYNDICAT SUD GIRONDE MOBILITES Après en avoir délibéré, le conseil communautaire : EMET UN AVIS FAVORABLE sur l'adhésion de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAZADAIS au SYNDICAT SUD-GIRONDE MOBILITÉS, et le transfert à ce dernier de la compétence d'organisation de la mobilité, dans les conditions mentionnées par le Syndicat SGM	<p style="text-align: center;">UNANIMITÉ</p>		

27	<p>D2026-041 : CONVENTION DE REVERSEMENT DE SUBVENTION AU SYNDICAT SUD GIRONDE MOBILITES ET AU SYNDICAT MIXTE SUD GIRONDE – FONDS VERTS</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE le reversement de la subvention FONDS VERT PCAET au Syndicat Mixte Sud-Gironde pour un montant de 9 458€ ;</p> <p>AUTORISE le reversement de la subvention FONDS VERT PCAET au Syndicat Sud Gironde Mobilités pour un montant de 46 681€.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer les conventions telles qu’annexées.</p>	UNANIMITÉ
28	<p>D2026-042 : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE DU SDEEG POUR LA REDACTION D'ACTES AUTHENTIQUES EN LA FORME ADMINISTRATIVE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de prestation de service du SDEEG pour la rédaction d’Actes authentiques en la Forme Administrative.</p>	UNANIMITÉ
29	<p>D2026-043 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION ET PARTICIPATION FINANCIERE AU RESEAU MANACOM</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISE l’adhésion à ce réseau pour un montant annuel de 500 euros ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document utile à cette adhésion</p>	UNANIMITÉ
30	<p>D2026-044 : SUBVENTION 2026 A L'ASSOCIATION ML2R</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE le versement d’une subvention de 84 057,12 euros au profit de l’association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) »</p> <p>APPROUVE la convention avec l’association « Mission Locale des Deux Rives (ML2R) » ci-annexée.</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer ladite convention ainsi que tout document y afférant.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 32 Contre : 0</p> <p>Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 5 Jocelyn DORÉ Mylène DOREAU Vincent JOINEAU Denis PERNIN Sylvie PORTA</p>
31	<p>D2026-045 : DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION CONCERNANT LA DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITE N°2 DU PLU DE LA COMMUNE DE PORTETS SOUMISE A EVOLUTION ENVIRONNEMENTALE PORTANT SUR L'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CARRIERE</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation préalable fixés en application des article L.103-2 et L.103-3 du Code de l’Urbanisme,</p> <p>DIT qu’un avis au public précisant l’objet de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Portets, les lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et à la communauté de communes. L’avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la concertation, et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la concertation. A l’issue du délai de la concertation, les registres seront clos et signés par le président. En application de l’article L153-47 du code de l’urbanisme, le maire présentera au conseil communautaire le bilan de la concertation qui adoptera le projet par délibération motivée éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.</p>	UNANIMITÉ
32	<p>D2026-046 : SIGNATURE DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION OPERATIONNELLE N°33-21-064 D'ACTION FONCIERE POUR LA PRODUCTION D'HABITAT ENTRE LA COMMUNE DE PUJOLS/CIRON, LA CDC ET L'EPFNA</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>AUTORISER Monsieur le Président à signer l’avenant n°2 à la convention opérationnelle n°33-21-064 d’action foncière pour la production d’habitat entre la commune de Pujols s/Ciron, la CDC et l’EPFNA</p>	UNANIMITÉ

33	<p>D2026-047 : SUBVENTION 2026 – AVENANT n)2 A LA CONVENTION D'OJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'OTELI</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE l'avenant N°2 de financement à la convention d'objet et de moyens le versement de la subvention annuelle ;</p> <p>DIT que la subvention annuelle au titre de l'année 2026 est de 204 125€ versé tel que décrit ci-dessous ;</p> <p>DIT que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget 2026.</p>	<p>ADOPTÉ</p> <p>Pour : 31 Contre : 0</p> <p>Abstention : 0 Ne prend pas part au vote : 6</p> <p>Daniel BOUCHET Jean-Marc DEPUYDT Bernard DRÉAU Thomas FILLIATRE Jérôme GAUTHIER Dominique CLAVIER</p>
34	<p>D2026-048 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DE L'ORGANIGRAMME</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :</p> <p>APPROUVE la proposition de modification du tableau des emplois comme indiquée ci-dessus ;</p> <p>AUTORISE Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération</p> <p>INSCRIT les crédits afférents au chapitre 012 du budget principal 2026 de la collectivité.</p>	<p>UNANIMITÉ</p>

Fait à Podensac,

LE PRESIDENT, JOCELYN DORÉ

